

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations du bureau municipal, situé au 561, rue Principale, le mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, maire
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Carole Bouchard, conseillère
Monsieur Martial Gauthier, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller
Madame Martine Verville, conseillère

ABSCENCES :

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Régis Girard, directeur général, secrétaire-trésorier par intérim

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois d'août 2021
- 2.5. Liste des comptes d'août 2021

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Soumissions Entretien d'hiver des chemins
- 3.2. Règlement d'emprunt 272-2021 ayant pour objet la mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
 1. Autorisation d'emprunt temporaire
- 3.3. Décret de travaux – subvention d'aide à l'entretien du réseau routier municipal
- 3.4. Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) – Réclamation de dépenses
- 3.5. Ponceau Doucet – Mandat de services professionnels additionnel
- 3.6. États financiers 2020 de l'OMH Maria-Chapdelaine – secteur Saint-Edmond-les-Plaines
- 3.7. Solution libres Affaires Visa – Annulation de la marge de crédit
- 3.8. Lettre de démission de Maryève Picard à titre d'adjointe administrative
- 3.9. Camping Au Soleil levant – Adhésion à Camping Québec et plan de visibilité 2022

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. DONS ET SUBVENTIONS

7. CORRESPONDANCE

- 7.1. Lettre de remerciement de l'équipe du camp de jour

8. RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1. Suivi du conseil

9. AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1. Régie intermunicipale GEANT – Budget révisé 2021
- 9.2. ...
- 9.3. ...

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 36, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Carole Bouchard appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

369-09-21

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté, avec les ajouts.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AOÛT 2021

Il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu à l'unanimité des membres présents :

370-09-21

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

2.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

371-09-21

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 17 283.34\$ pour le mois d'août 2021.

2.5. LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2021

Il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

372-09-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 32 864.59\$ ainsi que celles des comptes payés d'avance au montant de 153.33\$ et 9 273.72\$ pour le mois d'août 2021.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. SOUSSIONS ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de déneigement des chemins pour les trois prochaines années, avec option de renouvellement pour une période additionnelle de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions, que celles-ci ont été analysées et qu'elles sont en tout point conforme aux spécifications du document d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu :

373-09-21

QUE le contrat de déneigement des chemins municipaux pour les trois prochaines années (2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024) soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise **Fernand Boilard inc.** pour un montant de 234 893.94 \$ taxes incluses.

QUE monsieur Rodrigue Cantin, maire, et monsieur Régis Girard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ou madame Pascale Deschesnes, directrice générale, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines ledit contrat avec l'entreprise **Fernand Boilard inc.**

3.2. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 272-2021 AYANT POUR OBJET LA MISE AUX NORMES DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

3.2.1 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

374-09-21

CONSIDÉRANT QUE le deuxième alinéa de l'article 1093 du Code municipal permet à toute municipalité de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame Martine Verville, APPUYÉ PAR madame Josée Lavoie, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, madame Pascale Deschesnes, ou le directeur général par intérim, monsieur Régis Girard, à effectuer un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales pour des sommes n'excédant pas 100% du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement au règlement No 272-2021 ayant pour objet la mise aux normes des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux.

QUE Monsieur Rodrigue Cantin, maire et Régis Girard, directeur général par intérim, ou Pascale Deschesnes, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines les documents faisant l'objet de la présente résolution avec la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales.

3.3. DÉCRET DE TRAVAUX – SUBVENTION D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

375-09-21

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux (chapitre T-14), une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux à l'égard desquels s'applique cet article, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant, entre autres :

- Une partie non autrement affectée de son fonds général; **ou**
- Une subvention du gouvernement ou de l'un de ses ministres ou organismes qui lui a déjà été versée ou dont le versement lui est assuré; **ou**
- Une partie non autrement affectée de son fonds de roulement.

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a préparé une estimation des coûts nécessaires pour des travaux de creusage et reprofilage de fossés sur le chemin du 10^e Rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil décrète des travaux pour un montant total approximatif de 20 000\$, plus taxes, visant le creusage et le reprofilage de fossés sur le chemin du 10^e Rang, et autorise à cet effet le service des Travaux publics à procéder aux dits travaux.

QUE ces travaux soient réalisés à taux horaire par la compagnie Forestiers A.D. Fortin.

QUE pour défrayer le coût de ces travaux, la directrice générale ou le directeur général par intérim soit autorisé à approprier une partie de l'aide financière accordée en 2021 dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration – Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux.

3.4. SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) – RÉCLAMATION DE DÉPENSES

376-09-21

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Tony Paré, appuyée par madame Martine Verville, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines approuve les dépenses d'un montant de 38 595\$, taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

3.5. PONCEAU DOUCET – MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ADDITIONNEL

377-09-21

CONSIDÉRANT la résolution No 1119-06-17 du conseil municipal, en date du 5 juin 2017, visant à octroyer les travaux d'ingénierie à Groupe M.S.H. pour le remplacement du ponceau T40 sur la route Doucet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite du dépôt de l'étude écologique en juillet 2021 par l'Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR), MSH Services conseils doit procéder à l'ajustement des plans et devis et de l'estimation formelle des coûts, et procéder à la coordination avec la firme de biologiste (C.A. art. 22) et les ministères pour les autorisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Carole Bouchard, appuyé par madame Martine Verville, et résolu unanimement :

Que le conseil municipal accepte la proposition de services révisée de MSH Services conseils et autorise une dépense supplémentaire de 1 980\$ plus taxes pour la réalisation des travaux additionnels d'ingénierie nécessaires à l'obtention des certificats d'autorisation des ministères concernés.

3.6. ÉTATS FINANCIERS 2020 DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE – SECTEUR SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

378-09-21

Il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par monsieur Martial Gauthier, et résolu unanimement :

Que les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Maria-Chapdelaine – secteur Saint-Edmond-les-Plaines, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, et prévoyant un déficit d'opération de 66 322\$ soient approuvés par ce conseil; lequel prévoit une contribution à verser par la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines de 6632\$.

3.7. SOLUTION LIBRES AFFAIRES VISA – ANNULATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

379-09-21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines détient une marge de crédit de 50 000\$ avec Solutions libres Affaires Visa comportant des frais mensuels de 17\$ et que celle-ci n'est jamais utilisée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Lavoie, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu unanimement :

QUE ce conseil demande à la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales de procéder à la fermeture de la marge de crédit de la Corporation municipale de St-Edmond détenue chez Solutions libres Affaires Visa.

3.8. LETTRE DE DÉMISSION DE MARYÈVE PICARD À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE

380-09-21

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative, madame Maryève Picard a fait part au conseil municipal de son départ de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines en remettant une lettre datée du 23 août 2021, avec prise d'effet le 8 septembre 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Verville, appuyé par monsieur Tony Paré, et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la demande de madame Maryève Picard et l'effet de quitter la municipalité le 8 septembre 2021 et lui souhaite le meilleur des succès dans ses nouvelles fonctions au sein de l'Unité de gestion de Mistassini pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

3.9. CAMPING AU SOLEIL LEVANT – ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC ET PLAN DE VISIBILITÉ 2022

Le point suivant a été annulé. Le conseil ne donnera pas suite au plan de visibilité pour 2022.

4. LOISIRS ET CULTURE

5. URBANISME

6. **DON ET SUBVENTION**

7. **CORRESPONDANCE**

7.1

7.2

8. **RAPPORT DES COMITÉS**

8.1. **SUIVI DU CONSEIL**

Les conseillers font un suivi des rencontres des différents comités.

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1 **RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT – BUDGET RÉVISÉ 2021**

381-09-21

Il est proposé par monsieur Tony Paré, appuyé par madame Carole Bouchard, et résolu unanimement :

Que le conseil municipal de Saint-Edmond-les-Plaines accepte le budget révisé 2021 de la Régie intermunicipale GEANT, tel que déposé le 20 août 2021.

10. **PÉRIODES DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée

11. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Carole Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

382-09-21

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 h 10.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

M. RÉGIS GIRARD
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
Maire